

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 1 +

hebdomadaires régionaux Côte-Nord + liste télécopieur

**PROJET D'AUGMENTATION DE LA PUISSANCE DE LA
CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SAINTE-MARGUERITE-2 (SM-2)**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 7 novembre 2000 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, l'étude d'impact concernant le projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique Sainte-Marguerite-2 (SM-2) par la Compagnie minière IOC.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce pour une période de 45 jours, soit du 7 novembre au 22 décembre 2000, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal ainsi qu'à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Sept-Îles, 500, ave Jolliet;
- Bibliothèque municipale Le Manuscrit de Port-Cartier, 21, rue des Cèdres.

De l'information est également accessible sur le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique «Périodes d'information».

La rencontre d'information

Des personnes représentant le BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation de représentants du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mardi 21 novembre 2000, à 19 h 30, à l'Hôtel Sept-Îles, salle Corossol, 451, ave Arnaud, Sept-Îles**. Les personnes participant à la rencontre d'information pourront s'informer à loisir sur toute question concernant le projet ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Au cours de la période d'information et de consultation publiques, toute personne, groupe ou municipalité peut émettre ses commentaires ou faire une demande d'audience publique. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 22 décembre 2000, au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le projet proposé par la Compagnie minière IOC consiste à accroître la production du site SM-2 par l'ajout d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rive ouest de la rivière Sainte-Marguerite. Le projet serait rendu possible en raison de la régularisation du débit de la rivière Sainte-Marguerite à la suite de la mise en service de la centrale SM-3 prévue pour mai 2001. La compagnie IOC, propriétaire du site SM-2, veut profiter de cette occasion pour augmenter significativement la capacité de

production hydroélectrique de son site afin de combler une partie de ses besoins présents et futurs en énergie.

La nouvelle centrale d'une puissance de 52 MW serait aménagée sur la rive ouest de la rivière, en face de la centrale existante, ce qui porterait la capacité de production du site SM-2 à 69,2 MW. La compagnie IOC explique dans son étude d'impact que ce projet est avantageux au plan environnemental puisqu'il tire profit d'un potentiel existant, et au plan économique, parce qu'il lui permettra de bénéficier d'un coût d'approvisionnement en énergie compétitif pour le développement futur du projet de réactivation de l'usine de boulettage de Sept-Îles, inexploitée depuis 1981.

Le projet comprend les principaux éléments suivants : une nouvelle centrale hydroélectrique équipée de deux turbines, une prise d'eau, un canal d'amenée de 100 mètres de longueur, deux conduites forcées et un canal de fuite. L'aménagement du site exigerait aussi la construction d'un nouveau pont sur la route 138 au dessus du canal d'amenée, d'une route d'accès à la centrale de 300 mètres, d'une voie de déviation temporaire durant l'excavation du canal d'amenée et de remblai temporaire pour accéder à certaines zones ennoyées devant être dynamitées durant les travaux d'excavation. Une nouvelle ligne de transport de 90 kV relierait les deux centrales, tandis que la tension de la ligne existante allant jusqu'à Sept-Îles serait augmentée de 46 kV à 90 kV nécessitant le changement des conducteurs et des poteaux.

Selon l'échéancier envisagé par le promoteur, la période des travaux s'échelonnerait sur 21 mois commençant en avril 2001 jusqu'en décembre 2002.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées

L'étude du promoteur rendue publique aujourd'hui fait état des répercussions du projet sur les milieux naturel et humain de même que les mesures proposées pour les atténuer. Le projet étant de petite envergure et le site déjà voué à la production hydroélectrique, le promoteur estime que les impacts potentiels seraient mineurs et se rapporteraient essentiellement à des risques d'érosion dans le secteur des travaux provenant des activités de décapage de sol, de déboisement et d'excavation, et aux inconvénients liés aux divers travaux de construction, notamment le bruit et la perturbation de la circulation sur la route 138.

Les principales sources d'impact durant la construction seraient liées au déboisement d'une superficie d'environ 4,5 hectares, à l'aménagement de routes d'accès, au détournement temporaire de la route 138, à la construction d'un nouveau pont, aux différentes opérations de dynamitage et d'excavation à sec et en eau ainsi qu'au transport des matériaux et à la circulation de la machinerie. Durant la période d'exploitation de la nouvelle centrale, le promoteur mentionne dans son étude que l'habitat du poisson ne subirait que des changements non significatifs. Il prévoit également effectuer un suivi de la problématique d'entraînement accidentel du poisson du réservoir SM-2 dans les turbines de la nouvelle centrale et mettre en place des mesures appropriées si la situation s'avérait critique.

Outre les mesures d'atténuation et le programme de surveillance environnemental proposés, le promoteur souligne aussi dans son étude d'impact les effets positifs du projet, notamment sur l'économie régionale et sur la sécurité routière puisque la diminution de la fréquence des évacuations au barrage réduirait la formation d'embruns et de glace au pont de la rivière Sainte-Marguerite.

– 30 –

SOURCE : Serge Labrecque, agent d'information, tél. : (418) 643-7447 ou 1 800 463-4732
 serge.labrecque@bape.gouv.qc.c